

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'INSTITUT  
16 JUIN 2025  
9H-12H**

**Table des matières**

<b>Membres avec voix délibérative</b>	1
<b>Membres avec voix consultative</b>	1
1. Introduction	2
• Informations de la Direction	2
• Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025	2
2. Vie de l'Institut	2
• Intégration du CFMI dans l'Inspé	2
• Point d'étape campagne d'emplois	3
• Information délégation CNRS et CRCT	3
• Echange de véhicule avec la DEPIL	3
• Tarifs pour un deuxième accompagnant à la JFE	3
• Présentation de la réforme	5
• Calendrier 2025-2026	6
3. Formation et Vie étudiante	
• Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences)	
• Enseignements Hors Maquettes 2025-2026	
• Modification de l'offre de formation : création UE3 Voix, Créativité et Apprentissage	
• Labellisation EFQM d'amU par l'AFNOR, contribution de l'Inspé	
4. Recherche et innovation	8
• Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2026	8
5. Questions diverses	9
6. Annexes	10

**Présents**

**Membres avec voix délibérative**

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Didier BARD ; Eric BERTON représenté par Christine POPLIMONT ; Patrice BONNET ; Laurence ESPINASSY ; Nathalie GAUDY ; Thibaut GUERIN ; Vincent GROSSTEPHAN ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Pierre PARIAUD ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY ; Gwladys VASSEUR.

Représenté.e.s. : Mesdames et Messieurs Michel ARTAUD représentée par Sarah LALLEMAND ; Jean-Yves BESSOL par Vincent VALERY ; Sophie DE CACQUERAY par Patrice BONNET ; Pierre DESBIOLLES par Gwladys VASSEUR ; Stephan ENOCH par Christine POPLIMONT ; Sophie FOUACE par Didier BARD ; David GALTIER par Patrice LAISNEY ; Pierre HUGUET par Nathalie GAUDY.

Excusé.e.s. : Madame Clarisse ANGELIER ; Monsieur Franck BRILLET ;.

**Membres avec voix consultative**

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Véronique AUGÉ ; Malek BOUZID ; Pascale BRANDT-POMARES ; Jérémy CASTERA ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Boumedienne FEGHOUL ; Nathalie MIKAILOFF ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Jean-François RANUCCI ; Julie PIRAULT ; Olivier VORS.

Excusé.e. s. : Messieurs Pascal TERRIEN ; Rachid ZAROUF.

Invité.e.s : Mesdames Anaïs TREMEGE ; Isabelle GUETCHOUDIAN ; Monsieur Serge MAZEAU ; Sabine ROPARS ; Maeva RIBAULT--MARQUES.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Sandrine ESCHENAUER ; Isabelle LANG ; Nicolas MASCRET ; Heidi OSTERWALDER.

## 1. Introduction

### • Informations de la Direction

**Pascale BRANDT-POMARES** : Pour débiter ce dernier Conseil d'Institut, je vous prie tout d'abord d'excuser notre Président, Monsieur DESBIOLLES, qui a donné procuration à Madame Gwladys VASSEUR comme en dispose les Statuts et le Règlement intérieur.

Nous avons eu confirmation récemment, après un long travail fait par l'ARS et les collectivités territoriales présentes sur le site de Digne-les-Bains, que le campus connecté, abrité dans les locaux du site, accueillera à la rentrée des professionnels de santé, en plus des inscrits au campus connecté.

Nous ne sommes pas directement concernés car ces locaux sont sous la responsabilité de l'Université mais nous sommes historiquement destinataire de leur usage et nous en assurons la gestion en lien avec la DEPIL et la DDPI de l'Université.

Il y aura donc de nouveaux étudiants non affiliés à l'Inspé (souvent des adultes suivant une spécialité comme des infirmiers en pratique avancée ou bien des médecins en formation continue) et pour la première fois à la rentrée 2026, des étudiants de médecine rattachés à la faculté des Sciences médicales et Paramédicales de Marseille.

### • Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2025

**Le Procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Institut.**

## 2. Vie de l'Institut

### • Intégration du CFMI dans l'Inspé

**Pascale BRANDT-POMARES** : Le CFMI est présent sur le site de Julie Isaac, sur Aix-en-Provence, depuis fort longtemps. Pour rappel, le CFMI est le Centre de Formation des Musiciens Intervenant, sous-entendu dans les écoles primaires. Depuis son installation sur le site d'Aix-en-Provence, il y a eu plusieurs rattachements de par la mission culture, la mutualisation d'enseignements entre le parcours Education musicale et le chant choral du Master MEEF. Depuis quelque temps déjà, le CFMI RESTE sans direction, et un travail au sein de la gouvernance de l'Université a été entrepris afin de savoir ce qu'il pouvait convenir au mieux au CFMI. La gouvernance nous a demandé d'intégrer le CFMI au sein de l'Inspé. Il nous semble que les missions du CFMI entrent en résonance avec ce que nous faisons au sein de l'Inspé et nous pouvons aller plus loin dans un travail de coopération et de mutualisation.

Le CFMI est déjà accueilli dans nos locaux, pour le reste en termes de gestion de moyens, des équipes, d'organisation et de fonctionnement cela se fera avec le temps.

Il convient donc que le Conseil d'Institut s'exprime sur sa volonté ou non d'intégrer le CFMI à l'Inspé.

**Oliviers VORS** : Une demande de précision, combien de personnes cela représente-t-il ? Ont-ils leur budget propre ? Car pour les intégrer il faut prendre en compte ces aspects.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous n'avons pas encore de précisions sur ce point mais nous savons qu'il y a des effectifs moins nombreux, car ils ne sont que deux en tant que membres permanents. Il faudra bien sûr voir de quelle manière ces personnes seront intégrées et comment leur budget contribue au budget global de l'Inspé. Le CFMI a

aujourd'hui un budget très réduit de par les coupures de la direction de la culture. Les règles qui seront appliquées seront les mêmes que les nôtres. Je m'engage à ce qu'aucun fond de budget n'aille indûment au CFMI, l'inverse étant peut-être possible, ce qui veut dire que nous n'ouvrirons pas de groupe face à des effectifs trop réduit.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Nous sommes plutôt satisfaits d'entendre qu'il n'y aura pas de d'impact financier, en tout cas pour l'Inspé. Mais en termes de charge de travail pour nos personnels administratifs, est-ce qu'il y aura des changements ? Est-ce que des tâches vont se rajouter ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous ne pouvons pas encore répondre précisément, mais si nous regardons le ratio d'encadrement administratif du CFMI par rapport à celui de l'Inspé, il est en faveur du CFMI. Je prône pour l'instant que nous ne changions rien puisque le CFMI fonctionne sans directeur depuis un moment, mais nous prendrons le temps de réfléchir. Mon idée est plutôt que le personnel administratif du CFMI vienne renforcer le personnel de l'Inspé. Je ne suis pas sûre de l'obtenir et je ne le recherche pas, mais nous voulons surtout que le CFMI continue de fonctionner. En termes de ratio, le CFMI est mieux doté que l'Inspé.

**Claire ENEA-DRAPEAU** : Il me semble avoir entendu qu'il était question d'une condition d'existence du CFMI. Est-ce que nous connaissons les raisons de ces conditions d'existence ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ce que je sais c'est que le directeur du CFMI qui aurait dû être remplacé ne l'a pas été, ce qui met le CFMI en difficulté. D'une part car il y a un effectif en moins et puis car c'était aussi un enseignant-chercheur qui effectuait des heures d'enseignements. En l'état actuel des choses, le CFMI ne peut plus fonctionner comme il le faisait précédemment. Il y a de fait des économies d'échelle qui se font par son accueil sur le site d'Aix-en-Provence, ces questions sont devenues cruciales pour le CFMI et des mutualisations avec le Master Education musicale et chant choral ont eu lieu à cet égard. La décision d'accepter ne s'est pas faite sans la consultation auprès de Serge MAZEAU et de Christophe FLOQUET qui connaissent depuis longtemps l'enseignante permanente, Maïté HERRA qui se dévoue pour le CFMI.

Il y a moins d'une quinzaine de CFMI en France et ils se trouvent tous dans des situations différentes et complexes.

Il nous semble de notre devoir en interne de trouver des solutions pour permettre au CFMI de continuer à former des musiciens intervenants. Et je pense que la solution d'intégration à l'Inspé est meilleure que celle qui aurait pu être proposée par le ministère.

***Le principe d'intégration du CFMI dans l'Inspé est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Institut.***

- **Point d'étape campagne d'emplois**

**Laurence ESPINASSY** : D'abord une bonne nouvelle, tous les concours se sont déroulés conformément à la campagne d'emplois qui avait été prévue. Nous avons bien recruté un Professeur des Universités en Histoire contemporaine ainsi que six Maitres de conférences. Dont quatre destinés plutôt à la Mention 1. Nous sommes fiers que plusieurs collègues de l'Inspé aient pu candidater et réussir. Nous accueillerons deux nouvelles collègues, l'une en Langues Vivantes et l'autre en Lettres Littératures. Nous sommes dans l'attente du poste de PREC sur lequel plusieurs collègues ont postulé. Nous avons recruté également, pour deux postes de mi-temps partagés en prof doc et en SVT. Nous avons aussi recruté deux ATER, l'un pour la Mention 1 et l'autre en Sciences de l'information et de la communication.

Nous sommes en train de procéder à un état des lieux suite à ces différents mouvements, il y aura vraisemblablement des supports libérés sur les postes d'ATER et de mi-temps

partagés. Cependant, ce qui pose quelques problèmes c'est qu'il faudra retenir 60% de la masse salariale sur les supports libérés.

Il va nous falloir établir des priorités politiques, car en période de réforme, des problèmes vont se poser de façon accrue.

Concernant les postes de Professeurs sous l'appellation 46-3, nous avons beaucoup de sollicitations de la part de collègues titulaires d'une HDR, on nous a annoncé qu'il n'y aurait pour tout amU seulement 12 supports. Ce qui ne permet pas d'en faire un par composante. Sachant que nous avons été plutôt favorisés les années précédentes, il n'est pas certain que nous puissions en bénéficier l'année prochaine.

**Pascale BRANDT-POMARES :** La réforme ajoute des difficultés pour faire évoluer la formation. Je ne sais pas si c'est possible mais nous pourrions envisager des recrutements au fil de l'eau lorsque la masse salariale nous le permettra. Nous nous retrouvons dans une situation avec des changements importants, je pense que nous pourrions envisager un régime dérogatoire.

**Pierre PARIAUD :** Combien y a-t-il de mi-temps partagés en totalité ?

**Laurence ESPINASSY :** Il y en a 35 au sein de l'Inspé, ce qui est très compliqué pour les collègues qui doivent partager leurs services entre un établissement et l'Inspé ce qui complexifie la gestion des équipes aussi bien en termes pédagogique qu'organisationnel.

**Pascale BRANDT-POMARES :** Puisque nous faisons ce focus sur les moyens humains et pas seulement en termes de campagne, mais aussi en termes d'employeur : pour revenir sur la réforme, il y a de nombreuses incertitudes et certaines concernent l'intervention des enseignants du second degré dans la Licence PE qui est aujourd'hui annoncée à hauteur de 50% de la Licence. Le fait qu'il y ait autant de temps partagés choisis par l'Inspé et le Rectorat pourrait sous la contribution de celui-ci permettre que ces personnes interviennent à l'Inspé. Peut-être qu'il faut revenir à un autre fonctionnement, le temps partagé a été un excellent moyen d'officialiser les interventions des enseignants de terrain à hauteur de 33%.

**Vincent VALERY :** Tu as fait la distinction entre premier et second degré pour ces 50%.

**Pascale BRANDT-POMARES :** La formation des enseignants du premier degré par des professionnels du premier degré nous semble naturel sauf que le concours est désormais extrêmement orienté sur les disciplines de l'enseignement et le fait que les enseignants du second degré soient spécialistes disciplinaires les ciblent particulièrement.

Le pragmatisme nous oblige, aux vues de cette formation qui n'est plus progressive mais qui est scindée avec la formation disciplinaire et la formation professionnelle, de continuer à faire advenir du disciplinaire en Master et à insuffler le maximum de professionnels.

La réalité c'est que le concours va être discriminant pour les disciplines essentiellement en français et en mathématiques ainsi que pour les autres disciplines qui relèvent du second degré et pas de la polyvalence du maître.

**Vincent VALERY :** Le maître mot sera l'anticipation entre l'Inspé et le Rectorat.

**Pascale BRANDT-POMARES :** L'avantage par rapport à d'autres situations c'est que nous partageons tout, ce qui permet de trouver les meilleures solutions possibles aux vues du contexte.

Pour en revenir aux 35 temps partagés, c'est déjà beaucoup, et je préférerais que nous revenions sur ce dispositif en termes d'effectif car cela complique l'organisation. Même si c'est par choix, cela doit rester dans des proportions assez réduites et le généraliser crée au niveau des services un surcroît de travail et de gestion RH.

- **Information CNRS et CRCT**

**Pascale BRANDT-POMARES :** Je souhaiterais que nous puissions faire un point régulièrement sur les enseignants-chercheurs en poste à l'Inspé qui obtiennent une délégation CNRS ou un CRCT, un congé pour recherche ou conversion thématique. La politique de l'Inspé a toujours été de soutenir ces demandes et cette année nous avons en CRCT une personne qui a 6 mois de report car celui-ci est tombé durant un congé. De plus nous avons 6 CRCT à partir de la rentrée de septembre 2026. Donc vous pouvez voir que

cela commence à être conséquent surtout sur les services des collègues. Nous avons aussi quatre délégations CNRS sur une durée d'une année, cette délégation permettant à des enseignants-chercheurs d'être à temps plein dans un laboratoire de recherche pendant une durée limitée. Il n'y a pas de compensation.

Le but est de promouvoir des collègues et de contribuer à leur volonté de faire de la recherche ce qui est un des piliers de l'Université.

Mais le fait que notre avis nous ait été demandé en fonction du nombre de demandes va nous amener à revoir les choses et à prioriser. Nous allons voir de quelle manière l'année à venir va se dérouler.

**Isabelle GUETCHOUDIAN** : Concernant les CRCT, il y en a 4 sur une année et 2 sur 6 mois.

**Sarah LALLEMAND** : Suite à cette annonce, est-ce que le nombre d'heures total de service d'enseignement a été calculé ? Sans compter les personnes qui pourraient passer d'un statut à un autre.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il se calcule de fait dans le logiciel ARES, mais nous avons déjà une idée du différentiel car un enseignant chercheur avec un CRCT c'est 192 heures d'enseignements en moins, et cela sans compter les délégation CNRS.

**Sarah LALLEMAND** : Nous souhaitons faire entendre le chiffre, outre ces délégations, il y a aussi les départs et la rétention de 60% de la masse salariale, ce qui nous donne une visibilité sur l'année à venir.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ces délégation CNRS et CRCT donnent lieu à une autre activité que celle de l'enseignement et la consultation des composantes permet de savoir comment celles-ci s'organisent afin d'absorber ces heures en moins. Si on compare par rapport au potentiel d'heure de l'Inspé cela peut paraître dérisoire mais cela commence à faire apparaître des difficultés car derrière ces heures il y a des personnes compétentes qui ne peuvent être remplacées par des vacances.

**Isabelle GUETCHOUDIAN** : Pour les délégations CNRS, il y a trois personnes sur une année chacune.

- **Echange de véhicule avec la DEPIL**

**Lou GIRAUD** : Nous avons procédé à un échange avec un véhicule vétuste du site d'Avignon avec un véhicule de la DEPIL. Nous devons donc faire voter cet échange par le Conseil d'Institut afin que cette délibération puisse être amenée devant le Conseil d'Administration de l'Université.

***L'échange de véhicule DD-914-DQ de l'Inspé avec la DEPIL est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Institut.***

- **Tarifs pour un deuxième accompagnant à la JFE**

**Anais TREMEGE** : Comme vous le savez, l'Inspé organisera sa journée de fin d'étude le 8 juillet prochain. Le groupe de travail en charge de l'organisation de cet événement souhaiterait permettre l'ouverture à un deuxième accompagnant. Pour ce faire, nous souhaiterions proposer de fixer une participation financière à hauteur de 30€ pour cette deuxième personne.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Pour préciser cette situation, l'Inspé paye les frais inhérents à la présence des étudiants car un événement de cette ampleur est accompagné d'un buffet. L'Inspé prend sur son budget pour les étudiants et un accompagnant ce qui double par diplômé le coup de cette manifestation. Et permettre à un deuxième accompagnant de venir ne doit pas nous desservir.

Cette participation de 30€ pour un second accompagnateur est optionnelle et facultative sachant que nous finançons déjà le diplômé et un accompagnateur.

**Le tarif pour un deuxième accompagnant à la JFE de l'Inspé le 8 juillet est adopté à l'unanimité.**

- **Présentation de la réforme**

**Pascale BRANDT-POMARES : (Annexe 1)** Le diaporama qui va vous être présenté provient de la réunion de présentation à tous les Vice-Doyens Formation de l'université organisée par la Vice-Présidente de la Formation afin que toutes les composantes puissent avancer sur la politique globale de l'université en matière de formation des enseignants. J'ai rappelé aux collègues de l'Université qu'il est important que nous partagions cette culture commune, nous avons pu expliquer ce que nous faisons localement et permis une appropriation en connaissance de cause notamment sur le portage de la LPE.

Vous connaissez tous les éléments de contexte politique générale de formation des enseignants, nous essayons malgré tout de tenir le cap. Nous avons localement fait des choix, notamment le partenariat particulier que nous avons institué avec le Rectorat.

L'idée d'un continuum de formation et même d'une formation continue Licence et Master avec les relations que nous possédons avec l'EAFIC est incontestable.

Malgré la requête du ministère de suspendre toute demande d'accréditation nous avons constitué un dossier d'accréditation qui n'a pas été regardé par le ministère mais qui nous a permis de poser un certain cadre et notamment en phase avec l'accréditation de l'université de pouvoir créer la licence EAEP à la rentrée 2024. Tout comme la mise en place de l'approche par compétence ainsi que la constitution d'un Directoire qui est repris dans la réforme au niveau national. Ce Directoire vient avant tout d'une réflexion très poussée avec le Président du Conseil et avec des groupes de travail, ce qui nous a amené à modifier nos statuts et notre règlement intérieur. Cette réflexion commune avec le Rectorat nous a permis de mieux identifier ce que devait être le Directoire.

L'articulation Recherche, Formation et Terrain qui est inhérente aux Inspé ainsi que le contexte général avec le pôle pilote Ampiric, Dream-U pour la Licence avec les UE Pro-MEEF permettant aux étudiants de se destiner aux métiers de l'enseignement. Et puis le programme TIGER qui est davantage appliqué aux Masters et à la recherche, même s'il dispose de partenariats avec le monde socio-économique et les RI.

Il s'agissait ici de faire la distinction entre le premier et le second degré, nous avons eu la chance grâce aux bonnes relations que nous entretenons avec le département des Sciences de l'éducation de pouvoir abriter notre Licence à Marseille sur le parcours Professorat des écoles dans la mention Sciences de l'éducation.

Maintenant, la création de la Licence PE change la donne, avec des modules de préparation aux concours à proposer aux autres licences qui se rapprochent des UE Pro-MEEF, lesquels vont de fait disparaître car ils ne sont plus nécessaires à l'orientation vers les métiers de l'enseignement. Le concours jouera un rôle décisif dès la fin de la Licence.

Concernant le second degré, pas de Licence spécifique puisque par définition (mis à part quelques disciplines et situations particulières, notamment les CPE) ces disciplines sont académiques et correspondent à des Licences disciplinaires à l'Université amenant au concours du second degré.

La préparation aux concours se déplace au niveau de la Licence et vers les autres composantes sauf pour le premier degré. La formation professionnelle des Master M2E restent à l'Inspé, accueillant des publics divers, en priorité les lauréats du concours en fonction de l'Académie pour la mise en stage d'un tiers temps sans responsabilité ou en tout cas un tiers temps de stage d'observation et pratique accompagnée en M1. Sans oublier le stage en responsabilité qui équivaut à celui des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en M2.

Un premier type de public rémunéré, mais aussi un autre public d'étudiants souhaitant continuer à se former professionnellement et qui n'auront pas réussi le concours.

Les choses n'étaient pas encore officielles concernant ces étudiants non-lauréats, ils pourront intégrer les Masters M2E à la discrétion des Universités.

Dans notre contexte, la question ne se pose pas puisque malgré les difficultés et peut-être

l'impossibilité de maintenir en cas d'effectif trop réduit, nous restons et avons toujours été dans cette perspective d'un continuum de formation pour continuer à former professionnellement des enseignants, qu'ils décident ou non de passer le concours.

**Gwladys VASSEUR** : Par rapport à cela, une personne qui ne serait pas intéressée par le concours peut s'engager sur un Master MEEF ? Cette formation n'est pas forcément que pour les non-lauréats mais bien une orientation d'intérêt ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Absolument, c'est le propre de l'Université que de proposer des formations à des personnes voulant s'insérer et exercer un métier. Les Masters MEEF sont voués à disparaître sauf dans le cas de la Mention 4 que je n'ai pas mentionnée. La mention 4 concerne uniquement le département des Sciences de l'Éducation et ALLSH par communauté de point de vue, d'ailleurs cette mention n'est pas concernée par la réforme.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Concernant ce nouveau public étudiant, est-ce que les capacités d'accueil vont être calculées sur celles que nous possédons à l'heure actuelle en Masters ? En intégrant à la fois les lauréats et les non-lauréats ? Ou va-t-il y avoir une baisse d'effectifs ? Et puis concernant les stages, est-ce que les étudiants non lauréats du concours pourront bénéficier ou non de stages ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : A ce stade, pour répondre à la dernière question, les échanges avec le rectorat ne permettent pas de dire ce qu'il en est. Nous avançons progressivement sur ces questions de stage et nous espérons bientôt pouvoir y répondre. Dans tous les cas nous souhaiterions que nos étudiants puissent en bénéficier mais encore une fois il faut être pragmatique car l'accueil en stage doit être qualitatif et il faudra trouver un bon équilibre entre le nombre potentiel de stages demandés et la réalisation de ceux-ci dans de bonnes conditions. Bien sûr, dans la réalité, nous devons aux étudiants-lauréats les meilleures conditions de stages possibles liées à la rémunération.

Sur les Masters, les capacités d'accueil nous poussent à faire de la sélection (sauf dans de rares disciplines, par exemple en EPS, et dans de rares cas du second degré). En étant lucide, nous allons avoir moins d'étudiants, donc les capacités ne seront pas un frein.

**Thibaut GUERIN** : Est-ce que c'est bien l'Inspé qui portera la Licence LPE ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Je peux vous rassurer, un document est parti la semaine dernière au ministère dans lequel nous avons pu échanger avec les trois autres composantes concernées par des parcours menant au Professorat des écoles. La Licence LPE sera la seule à bénéficier d'un dispositif de fast-track qui permettra aux étudiants qui l'auront suivi et réussi de bénéficier d'une dispense des épreuves écrites. Ce qui induit une capacité d'accueil contingentée qui repose aujourd'hui sur un chiffre avancé à 60%. Il faudra que les étudiants de LPE prennent ce fast-track et ces 60 places mais il faudra surtout que les 40% des places qui restent soient prises par les autres licences de l'Université.

Pour les étudiants qui ne seraient pas en Licence LPE ou en Sciences de l'éducation ou bien en éducation et motricité, dans le parcours Professorat des écoles ou en licence pluri sciences, il faut imaginer qu'ils vont vouloir se préparer au concours.

Pour ce faire, il faut pouvoir leur offrir la possibilité de s'y préparer avec des modules de préparations au concours afin de pouvoir préparer à l'Université ce concours sans devoir aller chercher des organismes de formation extérieurs. Il va donc nous falloir mutualiser tout cela, pour que les choses soient le plus mutualisées possibles et le plus facile à suivre. Pour poursuivre, concernant les UE-Pro MEEF (**Annexe 3**), nous pouvons voir de quelle manière les transformer en termes d'organisation et d'enveloppes existantes. Plus de 1000 étudiants étaient inscrits dans ces UE comme en atteste ce tableau. On peut se rendre compte que la plus grande partie des étudiants ont suivis une Licence en Science de l'éducation, puis viennent ceux ayant suivis une Licence en Psychologie qui n'a pas vocation à ce que ses étudiants s'orientent vers l'enseignement.

Lorsqu'on observe la variété des licences présentes au sein du Master, il faut analyser que la Licence pluri sciences est faite pour poursuivre vers le Professorat des écoles, tout comme celles que j'évoquais précédemment. Les étudiants ayant choisis ces Licences cherchaient à se trouver dans les meilleures conditions afin de pouvoir venir en Master MEEF premier degré, aujourd'hui, ils auront dans Parcoursup la possibilité de choisir la LPE

et de choisir aussi ces autres Licences en lien avec la formation des enseignants. Nous espérons que les 40% restants, si les 60% sont bien pris par la Licence LPE, soient localement des lauréats amU lors du concours.

Le reste du document permet de se positionner par rapport aux autres Licences.

Il est évident que lorsqu'on entreprend une Licence en Mathématiques, la possibilité de pouvoir être préparé à être professeur devrait être donnée. Ce qui est moins évident en Histoire car il n'existe pas de Licence en Histoire-Géographie, donc il faut réfléchir quant à savoir comment les étudiants peuvent être préparés. Ce fait est encore plus important pour les professeurs documentalistes ainsi que pour les CPE, mais concernant les CPE un rapprochement est en train de s'opérer avec les Sciences de l'éducation qui devrait être fructueux.

Nous verrons sur le long terme comment vont opérer les collègues des composantes universitaires avec les collègues ayant la responsabilité du Master MEEF pour qu'ils puissent travailler ensemble sur les modules de préparation au concours qui seraient des modules remplaçant les UE-Pro MEEF. Mais en aucun cas, les collègues de l'Inspé n'iraient intervenir dans les autres Licences. Aujourd'hui la Licence se trouve dans les composantes amU disciplinaires concernées et les moyens humains de l'Inspé resteront les siens.

**Thibaut GUERIN** : Pour revenir sur les modules des UE-Pro MEEF, le but est de les rendre plus attractives ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : C'est tout le contraire, jusqu'ici les UE-Pro MEEF c'est exactement ce que vous dites, de permettre de faire découvrir aux étudiants le Master MEEF. Le Master MEEF est dorénavant supprimé, les UE-Pro MEEF menant à ce Master MEEF sont donc supprimées. Les UE-Pro MEEF, deviennent des modules de prépa concours, qui sont essentiellement disciplinaires, ou bien des modules de préparations aux épreuves orales du concours. Les UE-Pro MEEF disparaîtront au profit d'unités d'enseignement qui seront orientées par les épreuves du concours exclusivement.

**Thibaut GUERIN** : Est-ce qu'il y a toujours la présence d'un stage dans le Pro-MEEF ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Pour l'instant ce n'est pas arrêté, mais pour réussir le concours il n'y a pas de nécessité d'avoir fait un stage, des équilibres sont à trouver avec les autres besoins de stage, il nous faudra voir ce qui est le plus prioritaire.

**Olivier VORS** : Lorsque vous dites qu'il ne faut pas intervenir dans les autres Licences, cette réflexion est liée au fait que nous gardons nos heures au sein de l'Inspé. Mais n'est-il pas opportun de renforcer les liens entre les composantes ? Nous concernant, au sein de la faculté des Sciences du Sport, vu qu'ils sont amenés à travailler chez nous et que nous sommes amenés à travailler chez eux au-delà de notre service, c'est plutôt conseillé.

**Pascale BRANDT-POMARES** : A cet égard la faculté des Sciences du Sport est particulière, ce lien n'est pas le même pour les autres composantes. Jusqu'ici la politique de l'Université en matière de formation des enseignants se faisait au gré des réformes et avec l'intervention des composantes dans le Master MEEF. Historiquement cela avait été initié par le Master EF au moment de la masterisation. Nous avons essayé de répartir les contributions puisque le Master venant à l'IUFM, il fallait trouver des équilibres ce qui nous a mené à 40% d'intervention dans les Masters EF disciplinaires et au fil du temps cette répartition a évolué sans qu'il y ait de pourcentages autres que celui de 33% d'intervenants de terrain dans les maquettes données nationalement. Des équilibres locaux se sont trouvés, par chaque Master, avec des composantes intervenant dans l'Inspé et inversement. Si nous voulons garder cette idée de continuum, pour continuer à former des enseignants, il faut que la formation soit intégrée et réfléchir à la meilleure répartition des interventions des uns et des autres dans les Licences et les Masters. Il ne faudrait pas non plus obliger certaines disciplines car dans ce cas nous outrepasserions nos prérogatives et notre périmètre. Cela peut se faire au travers de l'antériorité, soit au profit et au bénéfice des étudiants avec la possibilité d'offrir des UE de préparation aux concours restant sous la responsabilité de l'Inspé. Ces UE peuvent être intégrées aux maquettes de la Licence mais elles ne doivent en aucun cas prendre la place de certains enseignements.

L'idée principale de la réforme, c'est que le recrutement puisse se faire dans un vivier d'étudiants ayant un bagage suffisant pour l'admission en Licence. Les modules de

préparation aux concours ne peuvent être que complémentaires, optionnels et sous la responsabilité de l'Inspé, à nous de pouvoir les mutualiser.

Dès lors que l'on intègre dans les maquettes des éléments qui sont à destination de tous les étudiants, optionnel ou non, mais dispensés par des enseignants de l'Inspé, on distrait des enseignants de l'Inspé pour effectuer des enseignements qui sont sous la responsabilité des composantes porteuses de la Licence.

**Olivier VORS** : Ce qui m'amène à une deuxième question, il y avait une convention cadre avec amU qui stipulait que 30% des enseignants d'amU pouvaient intervenir en étant payés par leur composante, au sein de l'Inspé. Est-ce que c'est encore valable ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il n'y a plus de convention entre les composantes.

**Olivier VORS** : Nous concernant, tous nos intervenants qui viennent de la FSS sont payés par celle-ci.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il n'y a à proprement parlé pas de convention, c'est une volonté de la part de la FSS, d'ALLSH ou de Sciences de vouloir intervenir au sein de l'Inspé. C'est un partenariat entre composantes, il y a une réelle volonté politique au sein d'amU. Si en fonction de vos compétences, vous êtes appelés pour intervenir en Licence, il n'y a aucun problème.

Nous allons parler du dossier de pré-accréditation de la LPE portée par l'Inspé. Aujourd'hui les 466 stagiaires sont affectés dans l'académie, on se rend compte qu'ils viennent soit des postes en liste principale, soit du 3<sup>ème</sup> concours ou des listes complémentaires. (**Annexe 4**)

Nous devons envoyer le dossier au Ministère avant le 15 juin, nous avons aussi une deuxième deadline le 30 septembre où nous devons rendre la convention signée avec le rectorat. A cela se rajoute le vote d'aujourd'hui concernant la Licence LPE qui apparaîtra dans le Procès-verbal.

Il nous sera demandé le pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants de l'université dans la LPE ainsi que l'estimation des ressources humaines du rectorat et la note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense des épreuves d'admissibilité au CRPE, il s'agit du fast track. Il faudra aussi prévoir que les compétences ne se compensent pas pour les blocs de mathématiques et de français. Ce pré-dossier ne concerne donc que trois items, le premier sur le système administratif, le deuxième sur la cartographie de l'offre de formation, et pour finir l'argumentation du choix de la composante de l'Inspé.

Sur ce pré-dossier figure la Licence LPE qui sera portée sur les quatre sites à la rentrée 2026. Nous avons largement soutenu cette volonté de voir cette Licence sur les quatre sites, les instances Académiques et amU nous ont aussi largement soutenu mais cela grâce à notre capacité à mettre en œuvre notre politique des licences préparant au Professorat des écoles.

Nous avons, l'année dernière, créé la Licence Sciences de l'éducation et de la formation parcours Education et apprentissage à l'école primaire, que nous n'allons pas maintenir car ce serait faire de la concurrence en interne à la Licence LPE mais elle va être maintenue au sein d'amU et à partir de la rentrée prochaine les étudiants des autres facultés qui auront continué de suivre cette Licence Sciences de l'éducation pourront passer le concours en Licence 3. Nous pourrions d'ici quelques années voir si les lauréats aux concours proviennent bien à 60% de la LPE et à 40% des autres Licences.

Les demandes de capacité d'accueil de la LPE seraient de 230, avec une vingtaine d'étudiants à Digne-les-Bains, une cinquantaine sur le site d'Avignon et puis environ 80 étudiants sur Aix-en-Provence et sur Marseille. Bien sûr, nous verrons comment se répartissent les demandes, pour le moment rien n'est arbitré, ce sont simplement des demandes.

**Serge MAZEAU** : Concernant l'ouverture de la Licence sur le site d'Avignon, je souhaiterais savoir si nous nous trouvons dans la perspective d'une demande en attente de validation ou si nous pouvons considérer que l'ouverture de cette Licence pour la rentrée 2026 est certaine ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : La première étape serait que le Conseil vote la création de

cette Licence. Mais si nous l'avons demandé c'est bien parce que nous espérons pouvoir l'ouvrir sur tous les sites à la rentrée prochaine. Il y a des inquiétudes relatives au site d'Avignon et cette information est de nature à beaucoup rassurer. Nous avons œuvré pour que la politique de l'Inspé d'Aix-Marseille puisse être identique sur les quatre sites.

**Vincent VALERY** : Quel est le degré d'avancement avec le Rectorat sur ces questions d'échéancier du 30 septembre avec la convention ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Tout ce qui se trouve dans le document a fait l'objet de réflexions et d'échanges ayant permis d'y aboutir. Pour ce qu'il faut rendre le 30 septembre cela commence aujourd'hui avec un délai raccourci.

**Claire ENEA-DRAPEAU** : Concernant la fast track, sur la possibilité pour les étudiants de la LPE d'être directement admissible, je souhaitais savoir si vous avez des éléments concernant les conditions d'admissibilités. Est-ce qu'il suffira d'être titulaire de la licence ou il y aura d'autres conditions plus restrictives ? Cela pour essayer de se représenter en termes d'effectifs le nombre d'étudiants que nous pourrions avoir en Licence puisqu'il y a 60% d'admissibilité réservée à cette LPE sur les postes au concours si j'ai bien compris.

**Pascale BRANDT-POMARES** : C'est juste pour calculer les capacités d'accueil, nous pourrions imaginer un scénario où tous les lauréats ne viendraient pas de la Licence PE.

**Patrice BONNET** : Concernant les conditions pour être admissible au concours, c'est la non-compensation de certains blocs de compétences dans la licence.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il y a une annexe à ce document, qui va être envoyée avec le dossier d'accréditation qui explique la politique de l'université par rapport à la Licence. Il faut donc l'envoyer officiellement, et que nous mettions en place un GT Directoire pour en faire un sujet.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Est-ce qu'il va y avoir un vote ? Ce qui me pose problème car c'est un document présenté en séance. Evidemment ce n'est pas un reproche qui est fait à la direction puisque c'est le calendrier imposé par le ministère qui nous contraint. Ils demandent l'avis des conseils mais ils ne tiennent pas compte des calendriers des conseils et du temps démocratique nécessaire pour pouvoir étudier cela. Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter avec les collègues, je trouve que cela pose vraiment un problème démocratique.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Je voudrais demander au Conseil sa vigilance sur le fait que s'il ne soutient pas ce document cela met en péril l'Institut.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Donc on nous prend en otage en nous obligeant à voter en ce sens.

**Pascale BRANDT-POMARES** : C'est le sentiment que j'ai tous les jours, sauf qu'il faut faire fonctionner l'Institut. Il faut que ces documents et ces décisions passent devant le CA de l'Université et la bienveillance que je peux vous demander n'est pas celle que je peux attendre des autres composantes.

**Vincent GROSSTEPHAN** : J'entends bien ce que tu dis et nous n'allons pas nous opposer à voter ce document mais je souhaiterais que cela soit noté au Procès-verbal.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous sommes absolument d'accord et nous ne voulions pas faire les choses de cette manière. J'espère que nous arriverons à aller jusqu'au bout d'une concertation qui est biaisée par l'urgence. Et si nous n'avions pas les relations qu'évoquaient plus tôt Olivier VORS avec la Faculté des Sciences du Sport et le soutien que nous voulons apporter à la Licence pluri science et à la Licence Science de l'éducation nous n'en serions pas là. Nous pensons que la formation des enseignants n'est pas seulement l'affaire de l'Inspé mais bien d'amU.

**Le projet de réforme est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Institut.**

- **Calendrier 2025-2026**

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous avons essayé de prendre en considération un maximum de contraintes. Il s'agit du calendrier de l'Institut avec toutes les dates des Conseils qui n'apparaissaient pas dans le calendrier précédent qui était le calendrier

pédagogique de formation. Une date a été arrêtée pour un Conseil d'Institut extraordinaire qui aura lieu seulement dans le cas où nous devrions voter un document relatif à la réforme.

**Patrice BONNET :** Si nous gardons le calendrier actuel, il nous semble que nous serons en retard pour faire voter par exemple le dossier sur le Master M2E puisque celui-ci n'est toujours pas rempli. Nous allons devoir faire un dossier d'accréditation et le Conseil d'Institut du mois de décembre nous a semblé trop loin dans le temps.

### 3. Formation et vie étudiante

- **Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences)**

**Patrice BONNET : (Annexe 5)** Ce sont des points assez récurrents chaque année, nous devons faire voter les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les M3C.

En termes de modifications, il y a les M3C de la Licence, des UE-Pro MEEF et celles du DIU, il n'y a qu'un ajout de tableau qui spécifie précisément les absences justifiables. Sur le Master MEEF nous avons dû ajouter deux documents sur la Mention 4, Pratique et Ingénierie de la Formation, ces maquettes ont été modifiées avec la mise en place des blocs de compétences. Ainsi nous avons dû faire quelques modifications, les attendus ne porteront plus d'ECTS mais ce sont les UE qui les porteront dorénavant. La dernière modification c'est que les maquettes ne sont plus semestrialisées mais annualisées et le contrôle continu se déroule sur toute l'année. Les jurys se dérouleront donc à la fin de l'année universitaire de manière à réaliser un bilan intermédiaire individuel pour chacun des étudiants dans la carte de l'évaluation au contrôle continu intégral. De plus, une commission doit s'être tenue obligatoirement une fois dans l'année et au moins avant la fin du mois de janvier.

La grande modification et c'est ce que nous souhaitons, lors d'un redoublement il faudra redoubler le bloc de compétences en entier et non pas quelques attendus de chaque bloc. Le reste de la maquette n'a pas subi de modification, nous avons déjà une maquette dans laquelle nous ne compensons pas les attendus et de ce fait les UE et les BCC.

**Thibaut GUERIN :** Est-ce que les modalités peuvent être transparentes envers les étudiants ? Est-ce que les étudiants peuvent avoir accès précisément aux compétences évaluées ?

**Patrice BONNET :** Nous avons indiqué pour chaque parcours et chaque option les situations intégratives ainsi que les attendus qui étaient évalués dans chacune des situations intégratives. Par la suite les consignes sont données de manière pédagogique par chaque équipe au cours de l'année, ces textes sont votés en Conseil puis en CFVU et sont mis en ligne à la rentrée sur l'Intra-Inspé.

***Les modifications des M3C sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Institut.***

- **Enseignements Hors Maquettes 2025-2026**

**Patrice BONNET : (Annexe 6)** Chaque année chaque composante décide de proposer des enseignements d'activités et d'accompagnement pédagogique qui ne sont pas prévus dans nos maquettes et ne sont ni évaluables ni valorisables. Il y a bien entendu un cadre pour définir ces EHM, chaque composante ne peut proposer que 1% du montant total des heures d'enseignement et l'enveloppe est incluse dans l'enveloppe globale des heures complémentaires affectées à la composante. Il n'y a pas de demande de moyens supplémentaires à l'Université, c'est une gestion propre à chaque composante.

Le tableau n'a pas été modifié par rapport à celui de cette année, nous avons une enveloppe EHM qui doit correspondre au maximum à 1% de notre enveloppe globale, donc 240 heures d'EHM avec une répartition en 140 heures concernant l'enseignement aux premiers secours qui concerne les étudiants de la Mention premier degré ainsi que les formateurs désireux. Ensuite nous avons 100 heures destinées aux formations culturelles chorales, manifestations culturelles, etc. Dans ces EHM certains sont financées par des projets Amidex, ici Ampiric finance 250 heures d'EHM liées au parrainage, mentorat que nous mettons en place au sein de nos Masters.

***Les enseignements hors maquettes 2025-2026 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Institut.***

- **Modification de l'offre de formation : création UE3 Voix, Créativité et Apprentissage**

**Patrice BONNET : (Annexe 7)** C'est un enrichissement d'une UE à choix, nous n'avons pas modifié nos maquettes de la rentrée 2025 mais dans le cadre du projet FIP que nous avons obtenu en lien avec l'équipe de la web radio, nous avons souhaité mettre en place des enseignements en lien étroit avec la web radio. Une UE a donc été créée et il nous a semblé important de maintenir cette offre en la régularisant au semestre 1 et 2 sur le site d'Aix-en-Provence. Cette UE vaut 20 heures comme toutes les autres UE3.

***La modification de l'offre de formation par la création de l'UE3 Voix, Créativité et Apprentissage est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Institut.***

- **Labellisation EFQM d'amU par l'AFNOR, contribution de l'Inspé**

**Jérémy CASTERA : (Annexe 8)** Cette labellisation se fait au niveau d'amU et nous allons pouvoir y contribuer. Cette labellisation a pour but de montrer qu'amU est capable d'innover, d'engager des transformations à travers des activités qui sont menées et nous avons choisi de valoriser le projet Uni-T. L'idée est de valoriser une action très précise qui montre cette innovation, à savoir l'activité consistant à permettre à des futurs enseignants de partir à l'étranger chez nos partenaires. Nous espérons que cette nouvelle procédure pourra servir à d'autres afin d'envoyer des étudiants en mobilité. La prochaine étape se tiendra sous peu et nous irons le présenter auprès de l'AFNOR.

**Olivier VORS :** Mais Uni-T se termine, donc c'est une des mobilités développées par Erasmus+ qui serait développée par EFQM ce qui permettrait aux étudiants de continuer à se déplacer ?

**Jérémy CASTERA :** L'objectif d'amU est d'obtenir cette labellisation et pour ce faire l'Université a besoin d'activités très précises pour démontrer sa capacité à innover et à effectuer des changements en interne. Pour ce faire, 25 activités seront présentées pour démontrer et obtenir la labellisation. Mais cela ne conditionne pas la continuité du projet.

**Pascale BRANDT-POMARES :** C'est l'aptitude à montrer notre capacité à se donner des objectifs à court terme et à pouvoir les réaliser.

## **4. Recherche et Innovation**

- **Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2026**

**Jérémy CASTERA : (Annexe 9)** En septembre ou octobre 2026, nous aurons comme invité Ricard HUERTA. C'est une invitation faite par amU au sein d'ADEF et de l'Inspé qui est en lien avec le groupement d'intérêts scientifiques et arts éducations qui consiste à

développer un échange sur la place des arts concernant les arts visuels, le patrimoine et le design, dans les formations des futurs enseignants.

**L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12h05.  
Le prochain Conseil d'Institut se tiendra sur le site de l'Inspé d'Aix-en-Provence.**

**Annexes :**

**Annexe 1 : Présentation de la réforme**

## Contexte local

- Continuum licence – master –Formation continuée /formation continue
- Accréditation 2024
- Approche par compétences
- Convention de partenariat avec le rectorat
- Articulation recherche/formation/terrain
- AMPIRIC – DREAM U - TIGER

Changements dus à la réforme	Existant
<b>Nouveaux concours en licence (courant L3 date?) CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP</b>	<b>Concours actuels en 2<sup>e</sup> année de master</b>
En amont du concours pour le 1 <sup>er</sup> degré : - <b>Création de la Licence PE</b> (Capacité 60% des postes aux concours ?) - <b>Modules de préparation au concours</b> pour les autres licences Disparition de tous les PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat de Ecoles)	Licence EAEP (éducation et apprentissages à l'école primaire) Diverses licences UE Pro MEEF mutualisées UE Pro MEEF complémentaires (Maths -sciences expérimentales ou Lettres -sciences humaines) PPPE (Avignon Université/Lycée Théodore Aubanel Avignon)
En amont du concours pour le 2 <sup>e</sup> degré : <b>Modules de préparation au concours</b>	Licences disciplinaires UE Pro MEEF mutualisées
Après le concours pour le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>e</sup> degrés <b>Affectation en Master M2E à l'Inspé selon les besoins dans les académies</b> <b>Possibilité d'inscrire des non lauréats</b>	Master MEEF

	<b>Diversité des licences amU</b>
	<b>Licence EAEP ouverte à la rentrée 2024</b>
<b>Actuellement</b>	-1529 heures sur 3 ans avec 10 semaines de stages (en L1 : 60 h = 2,5 semaines; en L2 : 80 h = 3,5 semaines; en L3 : 96 h = 4 semaines) 80 places à la rentrée 2025 ( Parcoursup 2025)
	<b>Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles d'Avignon Université</b>
	Capacités : 35 places
	<b>Diversité des licences amU</b>
	<b>Nouvelle licence LPE Licence Professorat des Écoles</b>
<b>Après réforme</b>	-1570 heures (a minima) sur 3 ans avec 10 semaines (a minima) de stages, contenu national (avec 5% d'adaptation locale) -Prévisions des capacités encadrées : 60% du nombre de places au CRPE soit 5000 places dans Parcoursup pour toute la France <i>Hypothèse de calcul pour l'académie : 252 places pour les 4 départements 04,05, 13, 84 (420 postes au CRPE 2025)</i> -Dispositif de <i>Fast Track</i> dès 2028 (dispense des épreuves d'admissibilité)

## Annexe 2 : Montants de rémunération des lauréats

- Formation des lauréats en master

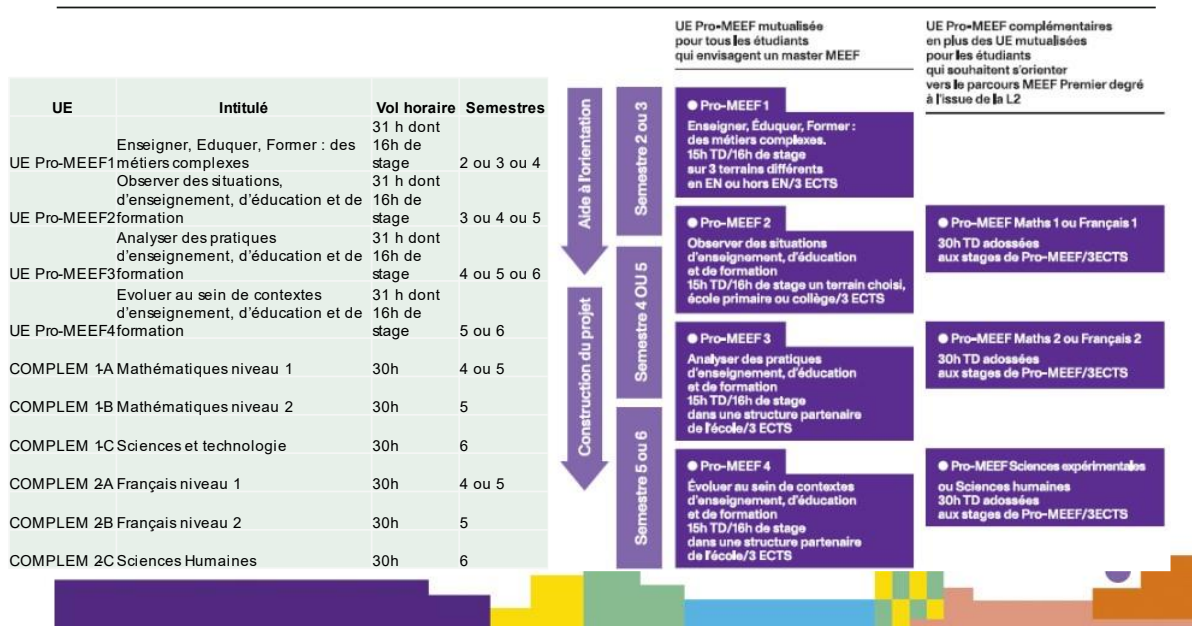
1 <sup>ere</sup> année de master M2E	2 <sup>e</sup> année de master M2E
Elève fonctionnaire	Statut de fonctionnaire stagiaire
1400 € net/mois	1800 € net/mois
12 semaines de stage en établissement	Mise en responsabilité à mi -temps
450 à 530 h de formation	250 h de formation

- Adaptation des parcours selon le diplôme obtenu avant le concours (ex : entrée directe en M2)

- Formation des non lauréats

- Inscription en master des non lauréats souhaitant repréparer le concours
- Modules de préparation proposés :
  - le plus possible mutualisés
  - proposés en formation à distance
  - possible à suivre sur inscription en FTLV

Annexe 3 : Les UE Pro-MEEF existantes



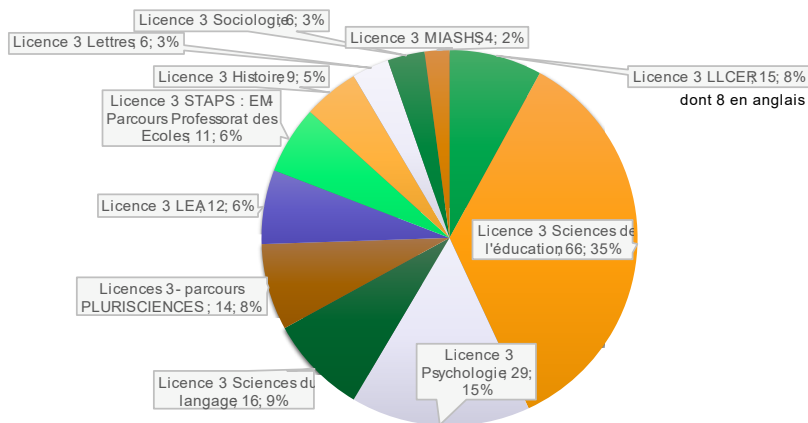
Licences offrant les UE PROMEEF	Nb d'étudiants
RCOMDU1A ProMEEF complémentaire: Mathématiques niveau 1 S4	19
RCOMEU1A ProMEEFcomplémentaire: Mathématiques niveau 1 S5	163
RCOMEU1B ProMEEFcomplémentaire: Mathématiques niveau 2 S5	15
RCOMEU2A ProMEEFcomplémentaire: Français niveau 1 S5	10
RCOMFU1C ProMEEF complémentaireProMEEFcomp	158
RPROCU1 ProMEEF1: Enseigner, Eduquer, Former: des métiers complexesS3	41
RPRODU1 ProMEEF1:Enseigner, Eduquer, Former:des métiers complexes S4	118
RPRODU2 ProMEEF2: Observer situation enseignement, éduc, format S4	38
RPROEU2 ProMEEF2: Observer situation enseignement, éduc, format S5	225
RPROEU3 ProMEEF3:Analyser pratiques enseignement, éduc, format S5	51
RPROFU3 ProMEEF3:Analyser pratiques enseignement, éduc, format S6	202
RPROFU4 ProMEEF4:Evoluer contextes enseignement, éduc, format S6	36
<b>Total général</b>	<b>1076</b>

Licences d'origine d'amU des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année professeurs des écoles en 2024 -2025

COMPOSANTE	MENTIONS DE LICENCE MAJORITAIRES	NOMBRE ETUDIANTS	TOTAL
ALLSH	Licence 3 Histoire	9	170
	Licence 3 LEA	12	
	Licence 3 LLCER	15	
	Licence 3 Lettres	6	
	Licence 3 Psychologie	29	
	Licence 3 Sciences de l'éducation	66	
	Licence 3 Sciences du langage	16	
	Licence 3 Sociologie	6	
	11 autres parcours (1 étudiant/parcours)	11	
FDSP	4 parcours (L droit Aix, Marseille, master 1 et 2 droit pénal & sc)	7	7
FEG	2 parcours (L éco-gestion, gestion)	3	3
IMPGT	Licence management public	2	2
FSS	Licence 3 STAPS : EM - Parcours Professorat des Ecoles	11	13
	Autres parcours Educ Mot PCL, management du sport	2	
FS	Licences 3 - parcours PLURISCIENCES	14	27
	Licence 3 MIASHS	4	
SMPM	7 autres parcours	9	2
	2 parcours (IFSI, Kiné)	2	
IUT	2 parcours (TC, GCGP)	2	2
<b>TOTAL</b>			<b>226</b>
<b>Total hors amU</b>			<b>330</b>
<b>Effectif M1 MEEF 2024</b>			<b>556</b>



Licences d'origine d'amU des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année professeurs des écoles en 2024 -2025



INSPE : Florian VALLUY-ANDRE

FS : Sophie Thetiot-Laurent ([sophie.thetiot-laurent@univ-amu.fr](mailto:sophie.thetiot-laurent@univ-amu.fr))



Licences amU d'origine des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année 2nd degré en 2024-2025

<b>Master 1 MEEF : Enseigner l' Allemand (Aix)</b>	<b>1/3</b>
ALLSH - Licence 3 LLCER	1
<b>Master 1 MEEF : Enseigner l'Anglais (Aix)</b>	<b>26/53</b>
ALLSH - Licence 3 LEA	2
ALLSH - Licence 3 LLCER	15
<b>Master 1 MEEF : Enseigner l'Arabe (Aix)</b>	<b>3/7</b>
ALLSH - Licence 3 LEA	2
ALLSH - Licence 3 LLCER	2
<b>Master 1 MEEF : Enseigner l'Espagnol (Aix)</b>	<b>19/31</b>
ALLSH - Licence 3 LEA	3
ALLSH - Licence 3 LLCER	8
<b>Master 1 MEEF : Enseigner l'Italien (Aix)</b>	<b>6/7</b>
ALLSH - Licence 3 LEA	3
ALLSH - Licence 3 LLCER	3
<b>Master 1 MEEF : Enseigner les arts au CLG &amp; LGT (Arts plastiques) Marseille</b>	<b>5/16</b>
ALLSH - Licence 3 Arts plastiques	5
<b>Master 1 MEEF : Enseigner les arts au CLG &amp; LGT (Education musicale chant chora (Aix)</b>	<b>6/8</b>
ALLSH - Licence 3 Musicologie	5
ALLSH - Licence 3 Arts spectacle	1



Licences amU d'origine des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année 2nd degré en 2024-2025

<b>Master 1 MEEF : Enseigner les lettres modernes (Aix)</b>	<b>7/12</b>
ALLSH - Licence 3 Lettres	2
ALLSH - Master 1 Lettres	1
<b>Master 1 MEEF : Enseigner l'HistoireGéographie au CLG &amp; LGT (Aix)</b>	<b>28/41</b>
ALLSH - Licence 3 Histoire de l'art et archéologie	2
ALLSH - Licence 3 Géographie et Aménagement	1
ALLSH - M1 ou M2 Histoire, civi, patrimoine	5
ALLSH - Licence 3 Histoire	17
<b>Master 1 MEEF Enseign. la philosophie, les sciences économiques et sociales au LC : Philosophie (Aix)</b>	<b>3/8</b>
ALLSH - Master 2 Philosophie	3
<b>Master 1 MEEF Enseigner la philosophie, les sciences économiques et sociales au LGT : SES (Aix)</b>	<b>2 /10</b>
ALLSH - Licence 3 Sociologie : Sociologie générale	1
FEG - Licence 3 AES : Sciences sociales et politiques (SSP) - Marseille	1
<b>Master 1 MEEF Enseigner l'économigestion au LGT (Aix)</b>	<b>18 /22</b>
ALLSH - Licence 3 LEA	2
FEG - Licence 3 Gestion : Gestion des entreprises - Marseille	1
IMPGT - Licence 3 Administration Publique : Management public	1
IUT - BUT 3e année GEA parcours Gestion comptable, fiscale et financière - Marseille Saint Jérôme	3
IUT - Licence Pro Métiers de la gestion et de la comptabilité	2



Licences amU d'origine des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année 2nd degré en 2024-2025

<b>Master 1 MEEF : Enseigner l'Education Physique et Sportive</b>	<b>60/81</b>
FSS - Licence 3 STAPS : EM - Parcours Professorat des Collèges et Lycées - Marseille	52
<b>Master 1 MEEF Enseign. les SVT au CLG &amp; LGT : Biotechnologie (Marseille)</b>	<b>4/9</b>
SMPM - DESIU Formation assistants de recherche clinique et des techniciens d'etudes cliniques FAR	
TEC	1
SCIENCES - Licence 3 Sciences de la vie	3
<b>Master 1 MEEF Enseign. les SVT au CLG &amp; LGT : SVT (Marseille)</b>	<b>18 /45</b>
SCIENCES - Licence 3 Sciences de la vie	5
SCIENCES - Licence 3 Sciences de la vie et de la terre	10
<b>Master 1 MEEF Enseigner les mathématiques, les NSI au CLG &amp; LGT option mathématiques (Marseille)</b>	<b>19 / 32</b>
SCIENCES Licence 3 Informatique : Mathématiques -Informatique MARSEILLE St Charles	1
SCIENCES - Licence 3 MIAHS	1
SCIENCES - Licence 3 Mathématiques	13
<b>Master 1 MEEF Enseigner les sciences physiquechimie au CLG &amp; LGT (Marseille)</b>	<b>10/17</b>
SCIENCES - Licence 3 Chimie	4
SCIENCES - Master 1 Chimie MARSEILLE Saint -Jérôme	1
SCIENCES - Licence 3 Physique	1
SCIENCES -Master 1 Physique	3



Licences amU d'origine des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année 2nd degré en 2024-2025

<b>Master 1 MEEF Professeur documentaliste (Aix)</b>	<b>9/17</b>
ALLSH - HHC5AB-201 - M2 Histoire, civi, patrimoine : Monde moderne et contemporain	1
ALLSH - HHI3AA-201 - Licence 3 Histoire : Histoire renforcée	1
ALLSH - HLF3AA-201 - Licence 3 Lettres : Lettres Modernes	1
ALLSH - HLT4AD-210 - M1 Lettres : Ecopoétique et création (A Distance)	1
ALLSH - HPS3AA-201 - Licence 3 Psychologie	1
ALLSH - HSA4AD-201 - Master 1 Archéologie médiévale : Méditerranée, mdes byzantins musulman	1
ALLSH - HS05AA-201 - Master 2 Sociologie	1
SMPM - CESU Ostéologie humaine: du contexte archéologique au médico -légale	1



Licences amU d'origine des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année CPE en 2024-2025

<b>Master 1 MEEF Conseiller principal d'éducation (Aix)</b>	<b>20/47</b>
ALLSH - Licence 3 Lettres	1
ALLSH - Licence 3 Psychologie	3
ALLSH - Licence 3 Sciences de l'éducation	6
FDSP - Licence 3 Droit AIX (division B : de la lettre O à la lettre Z incluse)	1
FEG - Licence 3 AES : Sciences sociales et politiques (SSP Marseille)	1
FEG - LP Création et reprise entreprise (lycée Périer) ALTERNANCE	1
IUT - BUT 3e année GACO parcours Management responsable de projet et entrepreneuriat ALTERNANCE - Digne	1

Licences amU d'origine des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année CPE en 2023-2024

<b>Master 1 MEEF Conseiller principal d'éducation (Aix)</b>	<b>30/58</b>
ALLSH - Licence 3 Histoire	1
ALLSH - Licence 3 LLCER : Italien	1
ALLSH - Licence 3 Philosophie : Philosophie pratique	1
ALLSH - Licence 3 Psychologie	8
ALLSH - Licence 3 Sciences de l'éducation	12
FEG - Licence 3 AES	1
FSS - Licence 3 STAPS : EM- Parcours Professorat des Collèges et Lycées Marseille	1



Licences amU d'origine des étudiants inscrits en MEEF 1<sup>ère</sup> année 2nd degré en 2024-2025

<b>Master 1 MEEF Enseigner en lycée pro. : Enseignements professionnels Economie Gestion (Aix)</b>	<b>2/3</b>
ALLSH - LP Management et gestion des organisations	1
ALLSH - Licence 3 Sciences de l'éducation	1
IUT - Licence Pro Commercialisation de produits et services : Marketing Relationnel et Négociation en B to C	2
<b>Master 1 MEEF Enseign. en lycée pro. : Enseign généraux : MathSciences Physiques (Marseille)</b>	<b>8/11</b>
SCIENCES - Licence 3 Mathématiques : Mathématiques MARSEILLE St Charles	1
SCIENCES - Master 2 Instrumentation, mesure, métrologie : Ingénierie en instrumentation industrielle (3I)	1
SCIENCES - Master 2 Mathématiques appliquées, statistique : Data Science (DS) MARSEILLE Saint-Charles	1
SCIENCES - Licence 3 Physique : Physique et ses interactions MARSEILLE St Charles	1
SCIENCES - Licence 3 Sciences pour l'ingénieur : Physique appliquée et instrumentation (PAI) MARSEILLE Saint-Jérôme	1
SCIENCES - Master 2 Traitement du signal et des images : Interactions physique signaux image MARSEILLE Saint-Jérôme	1
<b>Master 1 MEEF : Enseign. en lycée pro. : Lettres-Langues-Hist-Géo (Marseille)</b>	<b>3/13</b>
ALLSH - Licence 3 Géographie et Aménagement	2
ALLSH - Licence 3 LEA	1
<b>Master 1 MEEF Enseigner en lycée pro. : Ens. pro. Sces médicosociales-Santé environnement (Marseille)</b>	<b>4/11</b>
ALLSH - Licence 3 Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie	1
FEU - Master 1 Gestion des territoires et développement local	1
SCIENCES - Licence 3 SVT	1
SCIENCES - Licence 3 Sciences de la vie	5

Parcours en lien avec ALLSH

**MENTION SECOND DEGRÉ** - Patrice LAISNEY  
Adjointe responsable mention 2 - Sandrine ESCHENAUER

**Parcours Enseigner les lettres, le français langue étrangère au CLG et au LGT** – Stéphanie FONVIELLE OPTIONS :  
Lettres modernes - Stéphanie FONVIELLE (Aix) ; Lettres classiques - Stéphanie FONVIELLE (Aix) ; Français Langue  
Etrangère - Karima GOUAICH (Aix)

**Parcours Enseigner une langue vivante étrangère au CLG et au LGT** – Beate HOSCHEK OPTIONS : Anglais - Florian  
VALLUY-ANDRÉ (Aix et Avignon) ; Espagnol - Magali CHAMBOREDON - Cédric OLIVE (Aix et Avignon) ; Italien - Claudine  
CASAMASSA - Delphine COHEN (Aix) ; Allemand - Beate HOSCHEK (Aix) ; Arabe - Souad ISSA (Aix)

**Parcours Enseigner l'histoire -géographie au CLG et au LGT (Aix et Avignon)**- Malek BOUZID - Virginie BABY-COLLIN

**Parcours Enseigner la philosophie, les sciences économiques et sociales au LGT**- Herilalaina RAKOTO  
RAHARIMANANA OPTIONS : Philosophie - Mariagrazia CAIRO CROCCO (Aix) ; Sciences économiques et sociales - Estelle  
HEMDANE (Aix) [Hervé Magnouloux \(SES\)](#)

**Parcours Enseigner les arts au CLG et au LGT** - Serge MAZEAU OPTIONS : Arts plastiques - Isabelle CLAVERIE  
(Marseille) ; Éducation musicale et chant choral - Christophe FLOQUET (Aix)

**Parcours Professeur documentaliste** - Véronique AUGÉ (Aix)

**MENTION ENCADREMENT ÉDUCATIF** - Nathalie MIKAILOFF [Caroline Ladage](#)

**Parcours Conseiller principal d'éducation** - Nathalie MIKAILOFF - Jean-François GARCIA

#### Parcours en lien avec la FSS

**MENTION SECOND DEGRÉ** - Patrice LAISNEY  
**Adjointe responsable mention 2** - Sandrine ESCHENAUER

**Parcours Enseigner l'éducation physique et sportive** - Maxime TRAVERT - Olivier REY - Olivier VORS (Marseille)

#### Parcours en lien avec l'UFR Sciences

**Parcours Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et au LGT** (Marseille) - Rachid ZAROUF (M1) - Karine ISAMBARD (M2) OPTIONS : Enseigner les mathématiques au CLG et au LGT (Avignon) - Rachid ZAROUF (M1) - Karine ISAMBARD (M2) ; Enseigner les NSI au CLG et au LGT - Jean-François HEROLD - Pierre Dehornoy (Mathématiques) ([pierre.dehornoy@univ-amu.fr](mailto:pierre.dehornoy@univ-amu.fr)) - Cyril TERRIOUX (NSI)

**Parcours Enseigner les sciences physique -chimie au CLG et au LGT** - Frédéric LETERME - Didier ALBRAND (Marseille) - Coline Casanova ([coline.casanova@univ-amu.fr](mailto:coline.casanova@univ-amu.fr)), Paul Brémond ([paul.bremond@univ-amu.fr](mailto:paul.bremond@univ-amu.fr))

**Parcours Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT** - Solenne ALBERTINI (Marseille) OPTIONS : Sciences de la vie et de la Terre - Solenne ALBERTINI ; Biotechnologies (BGB, BSE) - Patrice BONNET ; Sciences et techniques médicosociales (STMS) - Patrice BONNET - Jean-François Mauffrey ([jean-francois.mauffrey@univ-amu.fr](mailto:jean-francois.mauffrey@univ-amu.fr))



#### Autres parcours

**MENTION SECOND DEGRÉ** - Patrice LAISNEY  
**Adjointe responsable mention2** - Sandrine ESCHENAUER

**Parcours Enseigner l'économie -gestion au LGT** - Noémie OLYMPIO (Aix) [Hervé Magnouloux](#)

**Parcours Enseigner la technologie au CLG les sciences de l'ingénieur, le design arts-appliqués au LG** - Jean-François HEROLD (Marseille) OPTIONS : Sciences industrielles de l'ingénieur - Jean-François HEROLD ; Design/Arts appliqués - Éric TORTOCHOT

**Parcours Enseigner en lycée professionnel** - Noémie OLYMPIO - Emeline ROY OPTIONS : Lettres, langues, histoire-géographie - Florian VALLUY-ANDRE - Fabrice BARTH (Marseille) ; Maths, sciences physiques - Claire COIFFARD (Marseille) ; Économie -gestion - Noémie OLYMPIO (Aix) ; Sciences médicosociales, santé, environnement (SMSSE) - Patrice BONNET (Marseille) ; Génie arts appliqués - Denis BARRERI (Marseille) ; Enseignement des métiers - Patrice BONNET - Denis BARRERI (Marseille)



## Annexe 4 : La réforme de la formation des enseignants

DEPARTEMENT ENTS	Nb de postes en liste principale	Nb de postes liste principale 3 <sup>ème</sup> concours	Nb de postes liste complémentai re CRPE externe + 3 <sup>ème</sup>	Nb total de stagiaires affectés par département 2024-2025	Répartition par département	Projection territoriale étudiants LPE
13	269	13	52	334	72%	188
04	23	2	1	26	6%	16
05	16	0	0	16	3%	8
84	77	5	8	90	19%	50
TOTAL	385	20	61	466		262



## Annexe 5 : Modifications des M3C

### AUCUNE MODIFICATION

- M3C licence Enseignement et apprentissage en école primaire
- M3C PROMEEF
- M3C DIU

### 1 précision apportée par les M3C de niveau 1 (établissement) :

#### 3. Prise en compte des absences

##### 3.A) Absence à une évaluation de contrôle continu

Toute absence doit être justifiée (certificats médicaux notamment) auprès des bureaux de la formation des sites de l'Inspé dans un délai de 5 jours ouvrés. Ce délai court à compter de la date à laquelle l'absence a été constatée.

Liste des absences justifiées sous réserve de présenter un justificatif :

Absence pour maladie	- Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation
Evènement exceptionnel et non prévisible	- Décès d'un membre proche (conjoint, père, mère, grands-parents, enfant, fratrie) - Grève de transport, suppression de train, ... - Intempéries
Convocations officielles	- Permis de conduire, journée d'appel, convocations judiciaires, ...

**M3C des mentions du master MEEF**

- Pas de changement pour les mentions 1 -2-3 mais précisions des M3C de niveau 3 avec les tableaux annexés par parcours / options
- Mise en conformité des M3C de la mention 4 (Pratiques et Ingénierie de formation) en lien avec les modifications de maquettes et leur construction en BCC



**Dynamiques dans la construction des nouvelles maquettes de la mention 4 Pratiques et Ingénierie de la Formation**

→ **Construction des parcours structurée en BCC**

Chaque BCC mobilise des ressources regroupées en UE

→ Chaque BCC / UE est décliné en attendus de formation  
Les crédits ECTS sont portés par les seules UE

→ **Annualisation des maquettes**  
Le découpage officiel en semestre disparaît  
Le contrôle continu s'étale sur l'année pour chaque UE

		MENTION 4 MEEF pratiques et ingénierie de formation - Formation & Accompagnement - Ingénierie et management de formations		MS	MS	MS
BCC	UE	UE	UE	MS	MS	MS
BCC 1	UE 1	UE 1	UE 1			
Compétences en lien avec l'ingénierie de formation pour développer et évaluer des dispositifs de formation adaptés au contexte et aux contraintes	Maîtrise des fondements théoriques et méthodologiques de l'ingénierie pédagogique et de l'ingénierie de projet de formation	Étudier un projet de formation à partir de l'analyse des besoins "de terrain" formation	Évaluer des scénarios d'apprentissage et leurs effets et des ressources pédagogiques variées			
	Mobiliser des outils numériques et méthodes pour évaluer l'efficacité des dispositifs de formation et mesurer l'acquisition des compétences par les apprenants	Intégrer des outils numériques et des technologies émergentes dans le processus de formation				
	120	120	120			
BCC 2	UE 2	UE 2	UE 2			
Compétences en lien avec la gestion des ressources humaines et le management de la formation	Évaluer une offre de formation / information en lien avec son métier	Planifier la gestion de l'organisation	Évaluer une stratégie de développement de l'organisation			
	Valoir le respect des dispositions réglementaires en vigueur					
	96	96	96			
BCC 3	UE 3	UE 3	UE 3			
Compétences en lien avec l'analyse de l'activité professionnelle pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs d'intervention adaptés	Maîtriser des concepts et méthodes d'analyse du travail issus de différents domaines (sociologie, psychologie, ergonomie)	Analyser les interventions en lien avec la formation et l'apprentissage	Appliquer les outils d'analyse du travail à des situations professionnelles réelles			
	Concevoir des interventions basées sur l'analyse de l'activité					
	120	120	120			
BCC 4	UE 4	UE 4	UE 4			
Compétences en lien avec le développement professionnel pour agir en pratique efficace avec une démarche socialement construite	Mobiliser des outils de la recherche dans un domaine de travail ou d'études	Élaborer une problématique par une démarche scientifique	Communiquer de manière structurée, claire et adaptée, tant à l'oral qu'à l'écrit			
	Respecter les principes d'éthique, de déontologie, de responsabilité environnementale et d'intégrité scientifique	Respecter de manière autonome les outils numériques adaptés aux besoins de recherche du domaine	Pratiquer une large culture bricoleuse dans les situations inédites par son métier			
	120	120	120			
Stage en milieu professionnel	120	120	120			
	120	120	120			
	120	120	120			

## 1. 2. Evaluation et validation du master

### 2.A) Validation des BCC, UE, niveau d'acquisition et validation des attendus

Dans l'approche par compétences, chaque BCC définissant les parcours-type du master MEEF est décliné en attendus de formation, résultats d'apprentissage devant être chacun acquis.  
En master, les BCC sont validés par capitalisation dès lors que l'UE constitutive du BCC est validée.

Les attendus de formation sont ainsi identifiés au sein de chaque UE et de chaque année et définis en niveaux de maîtrise de 0 à 4.

Le niveau N0 correspond au niveau (supposé) acquis à l'entrée en Master MEEF. La définition de chaque niveau est présentée dans l'annexe 2.

Chaque parcours-type définit le niveau seuil minimal à atteindre pour chaque attendu en fin de formation ainsi que la progressivité dans leur mobilisation avec des paliers-cibles à atteindre au cours des deux années.

Cette échelle, prenant appui sur des descripteurs, permet de concevoir un cursus, qui inscrit la construction des compétences dans une progressivité des deux années, autorisant ainsi de prendre en compte au mieux la diversité des profils des formés.

Une UE contribue au développement et à l'acquisition de plusieurs attendus à un niveau-cible donné. Pour valider une UE et en créditer les ECTS corrélatifs, tous les attendus évalués dans cette UE doivent être acquis au niveau-cible défini dans les maquettes.

Les attendus de formation ne sont pas crédités d'ECTS et ne sont pas capitalisables ; seules les UE sont capitalisables ; ainsi, dans une situation d'ajournement d'UE, tous les attendus seront de nouveau soumis à évaluation et devront être validés.

M3C de la mention 4 (Pratiques et Ingénierie de formation) Page 2

### 2.B Validation de l'année

L'obtention du master valide le niveau d'acquisition attendu pour un professionnel qui débute dans la carrière. Si les UE et les attendus ne sont pas compensables entre eux, leur évaluation est basée sur l'acquisition progressive et continue qui requiert un temps pouvant excéder la durée d'un semestre et s'étaler sur une année. Ainsi les parcours de la mention PIF du MEEF sont annualisés et le jury intervient en fin d'année universitaire. De manière à réaliser un bilan intermédiaire individuel pour chacun des étudiants dans le cadre de l'ECI, une commission de régulation de chaque parcours type doit être constituée et s'être tenue obligatoirement au moins une fois et au plus tard fin janvier de l'année universitaire. Un relevé de positionnement de chaque attendu pourra être proposé aux étudiants.

Les attendus n'étant pas compensables, les UE ne le sont pas non plus. Toutes les UE doivent être validées pour capitaliser les BCC et ainsi obtenir le master.

M3C de la mention 4 (Pratiques et Ingénierie de formation) Page 4

## Annexe 6 : Enseignements Hors Maquettes 2025-2026

### Rappel sur le cadre réglementaire :

Eléments éligibles au dispositif des EHM :

- les enseignements ou activités d'accompagnement pédagogique en présentiel ou à distance qui ne sont pas prévus dans la maquette du diplôme (hors maquette);
- à l'attention d'étudiants en formation initiale;
- non valorisés en ECTS et ne donnant pas lieu à évaluation.

L'enveloppe EHM de chaque composante est fixée à 1 % du montant total des heures d'enseignement effectivement dispensées par la composante ;

L'enveloppe EHM est incluse dans l'enveloppe globale des heures complémentaires affectée à la composante ;

Les EHM financés par un dispositif spécifique, « Loi ORE » et « Amidex » notamment, ne rentrent pas dans ce calcul.

Enseignements hors maquettes "CLASSIQUES"		HETO	dont nombre d'heures d'EQS	dont nombre d'heures de Cours (en HETD)	Nombre étudiants concernés
<i>Indiquer l'institut de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Formations concernées</i>				
Enseignements aux premiers secours	Etudiants se destinant au professorat des écoles Formateurs désireux de conserver leur certification SST (oaccours)	140,00		140,00	100,00
Formations culturelles (chorales, manifestations culturelles)	Tous les parcours de Master MEEF	100,00		100,00	200,00
	<b>SiTotal:</b>	<b>240,00</b>		<b>240,00</b>	<b>300,00</b>
Enseignements hors maquettes "LOI ORE"					
<i>Indiquer l'institut de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Indiquer les formations concernées</i>				
	<b>SiTotal:</b>				
Enseignements hors maquettes "AMIDEX"					
<i>Indiquer l'institut de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Indiquer les formations concernées</i>				
Pairing et mentoring des étudiants dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Master MEEF toutes mentions	250,00	250,00		2500,00
	<b>SiTotal:</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>		<b>2500,00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>490</b>	<b>250</b>	<b>240</b>	<b>2 800</b>

## Annexe 7 : Modification de l'offre de formation création UE3, Voix, créativité et apprentissage

Code	Nature	Nom	Crédits	Partage	HCM	HTD	HTP	HETD	HETD calculées
REEA51	SE	Semestre 1	30	non					
RTCCAU1	OP	UE 3-Contextes et innovations pédagogiques	3	oui					
RTCAU40	UE	Voix, créativité et apprentissage	3	oui	0	20	0		20,0
RTCA40A	AT	C4-Niv1-Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques	2	non					
RTCA40B	AT	A5-Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteurs.	1	non					
REEB52	SE	Semestre 2	30	non					
RTCCBU1	OP	UE 3-Contextes et innovations pédagogiques	3	oui					
RTCBU49	UE	Voix, créativité et apprentissage	3	oui	0	20	0		20,0
RTCB49A	AT	C4-Niv1-Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques	2	non					
RTCB49B	AT	A6-Niv1-Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteurs.	1	non					

→ UE à choix permettant d'expérimenter et d'engager les étudiants et l'équipe pédagogique qui a obtenu le FIP en lien avec l'équipe webradio

## Annexe 8 : Labellisation EFQM d'amU par l'AFNOR, contribution de l'Inspé

Politique qualité amU , un élément de liaison entre actions et stratégie :

amU vise une labellisation EFQM (European Foundation for Quality Management):

- Modèle de management qui aide les organisations à évaluer et à améliorer leurs pratiques, leur stratégie et leurs résultats, dans une logique d'impact positif et durable sur la société
- Atteste de l'engagement de l'université dans une démarche d'excellence et d'amélioration continue
- Reconnaissance internationale

INSPE choisi pour présenter une action précise du projet UNT : Mobilité des étudiants en établissement scolaire à l'étranger

**RÉSULTATS**

Titre du projet retenu  
Définir un titre court et percutant  
**UNI-T Academy : L'Europe en classe : mobilités courtes et coopération internationale pour les futurs enseignants**

Quelles sont les finalités du projet ?  
Décrire ici la raison d'être du projet, pourquoi est-il mis en place, quelle est la problématique ...

- Afin de favoriser les échanges internationaux, intensifier les mobilités courtes des futurs enseignants de l'INSPE d'Aix-Marseille dans des écoles européennes partenaires, dans le cadre du projet UNI-T ;
- Contribuer à la construction d'une identité éducative européenne en enrichissant la formation universitaire des enseignants par des apports interculturels et en veillant à la satisfaction des participants.

En quoi est-il pertinent et comment soutient-il la stratégie ?  
Décrire ici le lien avec les axes de transformation ou la stratégie de l'organisation

L'UNI-T Academy (eUropeAN civic Teacher Academy) est un projet européen soutenu par la Commission européenne dans le cadre des « Académies Erasmus+ des enseignants ». Il rassemble des universités de cinq pays partenaires — France, Grèce, Allemagne, Belgique et Italie — aux côtés d'établissements scolaires, avec pour objectif de renforcer la dimension européenne de la formation des enseignants. Le projet vise à développer des communautés de pratiques éducatives transnationales, à favoriser l'échange d'idées, la circulation des personnes, et la reconnaissance mutuelle des compétences pour bâtir un espace éducatif européen plus cohérent, inclusif et coopératif.

L'UNI-T Academy repose sur quatre grandes stratégies de développement professionnel, mobilisant différentes formes de mobilité (physique, virtuelle et mixte), en articulation avec des outils innovants de validation des acquis, tels que les open badges.

Dans ce cadre, l'INSPE d'Aix-Marseille porte un projet spécifique qui met en œuvre cette quatrième stratégie : une approche transversale de la mobilité, ciblant à la fois les étudiants, les enseignants en formation initiale ou continue, et les formateurs.

Les actions de ce projet s'organisent autour de quatre objectifs principaux :

- Amplifier la mobilité courte des étudiants futurs enseignants à travers des séjours d'immersion dans des établissements scolaires en Belgique, Grèce, Italie et Allemagne ;
- Renforcer la coopération internationale au sein de l'INSPE, en consolidant les liens avec les écoles partenaires et les universités membres de l'alliance CNVS ;
- Développer les compétences interculturelles des futurs enseignants en les exposant à une diversité de pratiques et de contextes éducatifs européens ;
- Favoriser l'europanisation de la formation universitaire en intégrant durablement la dimension européenne dans les cursus de formation initiale.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la valeur de Coopération et dans l'ambition stratégique de coopérer à l'international pour faire face aux défis mondiaux de l'éducation, qu'ils soient sociaux, culturels, numériques ou environnementaux.

afnor | strateis | EFQM

## Prochaine étape:

Le séminaire du 26 juin, sur la **politique qualité & ses projets 2025**, se tiendra à la faculté de Pharmacie, campus Timone.

Présentation de l'action de l'INSPE

## Annexe 9 : Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2026

### Ricard Huerta : Professeur Invité –Septembre-Octobre 2026

Professeur à l'université de Valencia en arts visuels et design, Ricard Huerta dirige l'institut de créativité et d'innovation en éducation de Valencia

Recherches sur les enseignements artistiques depuis une vingtaine d'années et développe des propositions d'événements artistiques en lien avec l'enseignement des arts.

Directeur de la revue internationale à comité de lecture en langue espagnole Educacion Artistica, Revista de Investigacion (EARI).

#### Contexte Partagé

Deux villes méditerranéennes en pleine gentrification artistique.

Héritage culturel riche, multipliant les événements artistiques.

#### Objectifs de l'Échange

L'invitation qui lui est faite par AMU, au sein d'ADEF et de l'Inspé et en lien avec le groupement d'intérêt scientifique Arts & Éducation, consiste à développer un échange sur la place des arts (arts visuels, patrimoine, design, etc.) dans les formations des futurs enseignants.

Fondés sur les reliquats de l'année Cézanne, les échanges porteront sur les enjeux muséaux, la sensibilisation des enseignants en arts aux pratiques des musées, etc.